

S'il y a lieu de nous bombarder de renseignements utiles, je conseille au ministre de viser directement le Gouvernement, alors nous nous renfrogerons et nous dirons: "Gloire à Dieu et passez les munitions." Il est de la plus haute importance que nous nous attaquions au problème de l'arthrite de la façon appropriée. Il en est qui prétendent que 600,000 Canadiens en sont atteints. J'ignore si ce chiffre est exact, mais ce que je sais c'est que le nombre en est élevé. J'en connais plusieurs personnellement et j'estime que les crédits devraient comporter une somme destinée expressément aux recherches sur tous les genres de maladies rhumatismales qui se rattachent à l'arthrite.

J'ai choisi l'occasion de soulever cette question, car je crains que la résolution inscrite au *Feuilleton* au nom de l'honorable député de Peace-River ne soit pas débattue au cours de la présente session et je désirais exposer mes vues au ministre à ce sujet.

M. DANIEL: Je désire traiter brièvement d'une question de la plus haute importance pour les malheureux souffrant de cécité.

A l'heure actuelle, les aveugles de plus de 40 ans touchent une pension de \$25 par mois, dont le gouvernement fédéral acquitte 75 p. 100 et les autorités provinciales, le quart. Les aveugles peuvent obtenir un revenu additionnel de \$200 par an sans perdre le droit à cette pension.

Selon le Bureau fédéral de la statistique, il n'y a dans tout le Canada que 9,982 aveugles, répartis parmi les neuf provinces. On en compte 3,131 dans l'Ontario et 3,152 dans le Québec.

Le Conseil des aveugles a demandé que soit approuvé un plan de pension en six points dont voici les détails:

1. Il importe d'adopter au plus tôt une loi intéressant particulièrement les aveugles et visant à prévenir la cécité.

2. La pension devrait être versée aux aveugles ayant dépassé l'âge de 21 ans.

3. La pension devrait être uniforme, suffisante et proportionnée au coût de la vie, c'est-à-dire d'au moins \$30 par mois, selon une entente fédéral-provinciale.

4. Le revenu additionnel permissible ou la limite du revenu devrait être porté du niveau actuel prévu aux fins de l'impôt sur le revenu, soit \$660 pour les célibataires et \$1,200 pour les aveugles mariés.

5. Toutes les personnes qui n'accusent qu'une acuité visuelle de 3/60 ou moins à l'épreuve Snellen devraient toucher une allocation de \$10 par mois pour les services d'un guide et pour d'autres fins particulières.

6. Dans le cas des personnes qui, à leur entrée au Canada, avaient une acuité visuelle

normale mais qui ont perdu la vue à la suite d'une maladie ou d'un accident ne comportant pas d'indemnité, la durée du séjour devrait être réduite à cinq ans.

Les honorables députés reconnaîtront que ce plan ne comporterait qu'une faible allocation pour chacun des intéressés et que la dépense serait insignifiante en regard des déboursés globaux du gouvernement fédéral.

A l'heure actuelle, aucun aveugle âgé de moins de 40 ans ne touche la pension, ce qui, en somme, peut être jugé raisonnable dans la majorité des cas. Toutefois, les honorables députés savent que les aveugles de 21 à 40 ans sont tout aussi incapables de gagner leur vie que les plus âgés. J'espère donc que le Gouvernement accueillera favorablement ma requête et qu'il inclura aux crédits les sommes nécessaires au paiement de la pension aux aveugles âgés de 21 à 40 ans, qui ne sont que 2,328 dans tout le pays.

On remarquera également dans le plan de pension en six points que les aveugles demandent qu'on les autorise à gagner un montant égal à la tranche de revenu exempté d'impôt, c'est-à-dire qu'un célibataire pourrait toucher \$660 au lieu de \$500, sans que sa pension en soit réduite.

Les conseils des aveugles demande aussi une allocation de \$10 par mois pour les services d'un guide, dans le cas de ceux qui n'accusent qu'une acuité visuelle de 3/60 à l'épreuve Snellens. Cette somme est, en vérité, très modérée. Les honorables députés se rendent compte, j'en suis sûr, que les aveugles ne sont pas exigeants. Quiconque a été en contact avec l'Institut des aveugles, le Conseil des aveugles ou quelques-uns de ces infirmes, savent que, de tous les invalides, les aveugles sont ceux qui supportent le mieux leur épreuve. Il suffit d'avoir un bandeau sur les yeux pendant une semaine, à la suite par exemple d'un accident ou d'une opération, pour se rendre pleinement compte des misères de la cécité.

Il y a des aveugles un peu partout au Canada, mais leur nombre n'est pas en fonction directe du chiffre de population. La province où ils sont proportionnellement le plus nombreux est celle du Nouveau-Brunswick où l'on en compte environ 16 par 10,000 personnes. C'est en Alberta qu'ils sont le moins nombreux, soit 5 par 10,000 âmes. De fait, c'est dans les Provinces maritimes qu'on en trouve le plus par rapport au chiffre de population.

Ils se répartissent à peu près également entre les diverses origines raciales. Il y en a 2,417 d'origine anglaise, 1,117 d'ascendance irlandaise, 3,636 de race française, 1,227 d'origine écossaise. Les autres sont répartis à